



Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif

Rapport sur la huitième réunion

15 janvier 1998

Le présent document résume les discussions qui ont eu lieu lors de la huitième réunion du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et contient les recommandations adressées par celui-ci au Conseil exécutif à sa cent unième session.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

1. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Président a invité le Directeur général à prendre la parole. Dans sa déclaration, le Directeur général a évoqué la situation grave qui avait conduit à l'évacuation du personnel du Bureau régional de l'Afrique au cours du deuxième semestre de 1997. En ce qui concerne le budget programme pour 1996-1997, la situation financière est demeurée difficile, principalement toujours en raison des incertitudes au sujet du recouvrement des contributions. Une réduction de 2,5 % des dépenses a été effectuée de façon à couvrir des arriérés anciens. Elle a également permis de maintenir à un niveau raisonnable les emprunts internes destinés à couvrir d'autres retards de paiement, plus courts, ainsi que cela avait été indiqué au Conseil en janvier 1997, tout en maintenant au maximum l'exécution des programmes. En ce qui concerne l'exercice 1998-1999, les incertitudes qui continuent de planer sur le recouvrement des contributions ont déjà amené le Directeur général à décider de réserver 3 % des allocations budgétaires au niveau mondial. Ce chiffre est néanmoins inférieur à celui qui était initialement prévu car le principal contributeur a effectué à la fin de 1997 un versement important, dont il a été tenu compte dans les projections pour 1998-1999. Du fait de cette réserve de 3 %, l'Organisation devra redoubler d'efforts pour se montrer plus efficiente afin de maintenir les résultats escomptés des programmes au niveau approuvé dans le budget programme.

2. La liste des participants figure en annexe.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour (document EBABFC8/1)

3. Le Comité a adopté son ordre du jour, en supprimant toutefois le point 4.3 relatif aux virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits (sans objet pour l'exercice 1998-1999).

Point 3 de l'ordre du jour : Questions relatives au budget programme : plan d'économies pour l'exercice 1998-1999 (document EB101/23)

4. Certains membres du Comité se sont demandé si le document traitait tous les points soulevés par l'Assemblée dans la résolution WHA50.26, et en particulier la nécessité de réaliser des économies sur les dépenses administratives et les frais généraux, et de définir des plans détaillés. Ils se sont également inquiétés du fait que la réorientation des ressources en faveur des domaines prioritaires soit subordonnée au recouvrement de l'intégralité des contributions. L'intention de l'Assemblée était d'améliorer l'image de l'OMS grâce à la réaffectation des économies réalisées grâce aux gains de productivité aux programmes prioritaires, et il sera peut-être nécessaire d'opérer ces réaffectations quelles que soient par ailleurs les mesures prises pour faire face au problème des arriérés. L'approche décrite dans le document demande à être davantage justifiée.

5. D'autres membres ont eu le sentiment qu'une approche plus pragmatique était nécessaire et que l'impact des mesures d'économies ne pourrait être évalué qu'à la fin de la période biennale. Il est néanmoins important de préciser quels types d'activités sont visés par les mesures d'économies. Il a été suggéré d'assurer une surveillance programme par programme pour permettre aux membres du Conseil de mieux comprendre comment les plans d'action sont exécutés, mais à moindre coût en raison des économies réalisées grâce aux gains de productivité. Le Comité a également noté la différence entre de précédentes initiatives du Conseil ou de l'Assemblée, qui consistaient à transférer des ressources aux domaines prioritaires avant l'adoption du budget en opérant des réductions dans les programmes non prioritaires, et la situation actuelle où il a été demandé que tous les résultats du budget programme adopté en mai 1997 (domaines prioritaires et non prioritaires compris) soient atteints au moyen de ressources réduites. Il a été confirmé que le Siège et l'ensemble des Régions seraient touchés de la même façon par les mesures d'économies.

Recommandations
au Conseil exécutif

- 1) **Prendre note du rapport contenu dans le document EB101/23 ainsi que des observations et des préoccupations formulées plus haut par les membres du Comité.**
- 2) **Inviter le Directeur général à : i) surveiller attentivement les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 3 % d'économies par gains de productivité fixé pour 1999 sur la base de plans d'action; ii) recenser les domaines particuliers dans lesquels des gains de productivité sont réalisés par certains programmes ou bureaux; et iii) rendre compte des progrès accomplis à cet égard de façon détaillée au Conseil exécutif à sa cent troisième session en janvier 1999, un rapport final devant être soumis au Conseil exécutif en janvier 2000. Le Directeur général ne doit ménager aucun effort pour réaffecter les économies réalisées grâce aux gains de productivité aux programmes prioritaires.**

Point 4 de l'ordre du jour : Questions financières

Point 4.1 de l'ordre du jour : **Etat du recouvrement des contributions et notamment celles des Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution** (documents EB101/25 et EB101/26)

6. Le Comité a noté que l'état du recouvrement des contributions en 1997, même s'il s'est marginalement amélioré par rapport à 1996, est préoccupant puisque 22 % des contributions n'ont pas encore été recouvrées. Dans l'ensemble, pour toutes les années, le total des arriérés s'élevait à US \$174 millions au 31 décembre 1997.

7. Le Comité a pris note de la situation des Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution. La situation de l'Iraq, qui a adressé une lettre au Directeur général, sera examinée à l'Assemblée puisque ce pays a déjà été privé de son droit de vote. Le Directeur général a souligné les efforts déployés sans relâche pour encourager les Membres à verser leur contribution à temps. Le Comité a également noté que le groupe spécial du Conseil exécutif sur l'examen de la Constitution ferait rapport sur les diverses mesures possibles à imposer en cas d'arriérés de contributions.

Recommandations
au Conseil exécutif

- 1) **Adopter le projet de résolution contenu dans le paragraphe 15 du document EB101/25 relatif à l'état du recouvrement des contributions.**
- 2) **Prendre note du rapport contenu dans le document EB101/26 relatif aux Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution; demander au Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif, à sa neuvième réunion en mai 1998, d'examiner la liste des pays récemment concernés (compte tenu de la résolution WHA41.7) et de formuler à l'intention de la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé des recommandations à ce sujet en fonction du montant des arriérés de ces pays à cette date.**

Point 4.2 de l'ordre du jour : **Recettes occasionnelles** (document EB101/27)

8. Le Comité a noté que le solde des recettes occasionnelles serait utilisé pour aider à financer les contributions des Etats Membres au budget ordinaire en 1999. Il a également noté que le solde estimatif actuel s'élève à US \$11,25 millions, mais que le chiffre final ne serait connu qu'une fois établi le rapport financier pour 1996-1997, qui doit paraître en mars 1998.

Point 4.4 de l'ordre du jour : **Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière** (document EB101/36)

9. Le Comité a noté qu'il était proposé d'apporter quatre amendements au Règlement financier. Après discussion, il a également noté que les états financiers de l'Organisation continueraient de donner des détails tant sur les dépenses que sur les recettes imputées sur le compte des recettes occasionnelles et que, mis à part le changement consistant à porter des recettes occasionnelles au crédit des Etats Membres, il n'y aurait pas de modification majeure.

Recommandation
au Conseil exécutif

Adopter le projet de résolution contenu dans le document EB101/36.

Point 5 de l'ordre du jour : Autres questions administratives à examiner par le Conseil exécutif à sa cent unième session

Point 5.1 de l'ordre du jour : Autres questions financières

– Suivi du rapport du Commissaire aux Comptes (document EB101/28)

10. Le représentant du Commissaire aux Comptes a fait part au Comité des progrès de son travail et des plans concernant la présentation du rapport du Commissaire aux Comptes à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé. Il a confirmé que le rapport du Commissaire aux Comptes couvre toutes les sources de fonds et que la vérification est exécutée conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, aux Règles de Gestion financière et au Règlement financier de l'OMS et, le cas échéant, aux conditions particulières stipulées par les donateurs de fonds extrabudgétaires dans leurs accords avec l'OMS.

11. Le Comité a également examiné la question de la création d'un forum approprié pour l'étude des questions relatives à la vérification des comptes. Il a été proposé au Comité que son mandat actuel soit élargi pour inclure les fonctions d'une commission de vérification des comptes, et qu'il soit rebaptisé Comité de l'Administration, du Budget, des Finances et de la Vérification des Comptes. Le Comité a noté que l'étude du rapport du Commissaire aux Comptes et l'examen du rapport financier, au nom du Conseil exécutif, font déjà partie de son mandat. Il a passé en revue les avantages et les inconvénients de la création d'une commission distincte de vérification des comptes ou d'un élargissement de son mandat. Il a invité le Secrétariat et le Commissaire aux Comptes à étudier les fonctions qui pourraient être ajoutées à son mandat à ce sujet et il est convenu de réexaminer cette question à sa réunion de mai 1998.

Recommandations
au Conseil exécutif

- 1) **Prendre acte des progrès réalisés dans le suivi du rapport du Commissaire aux Comptes.**
- 2) **Autoriser le Comité à continuer d'étudier la possibilité d'élargir son mandat pour y inclure les fonctions de vérification des comptes, et prier le Comité de faire rapport à nouveau au Conseil dans les meilleurs délais, notamment sur la question d'une commission distincte.**

Point 5.2 de l'ordre du jour : Questions relatives au personnel

– Emploi et participation des femmes à l'OMS (document EB101/30)

12. Le Comité a noté que le pourcentage de femmes occupant des postes des catégories professionnelle et supérieure avait atteint 27,7 %, ce qui est toujours inférieur à l'objectif de 30 % fixé à l'origine et récemment porté à 50 % par la Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé. Il a également noté que, pour la première fois, des statistiques étaient présentées sur le pourcentage de femmes titulaires d'engagements à court terme dans la catégorie professionnelle ainsi que de femmes consultants et conseillers temporaires (36 à 40 %), et que 29 % des membres des groupes scientifiques et consultatifs étaient des femmes. Les différences relatives entre les Régions ont également été soulignées.

13. Le Comité a souligné qu'il était important de continuer à progresser dans ce domaine, et en particulier de rechercher des candidatures féminines et de veiller à ce que les listes restreintes contiennent toujours au moins une candidature féminine.

Recommandation
au Conseil exécutif

Prendre acte du rapport contenu dans le document EB101/30, souligner l'importance de cette question, et inviter le Directeur général à continuer de faire tous les efforts possibles et à présenter à nouveau un rapport sur cette question au Conseil exécutif à sa cent troisième session en janvier 1999.

– Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale (document EB101/31)

14. Le Comité a été informé des recommandations de la Commission de la Fonction publique internationale et des conclusions formulées à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les recommandations relatives au nouveau barème des traitements de base minima ont été adoptées sur la base du principe "ni perte-ni gain". La décision relative à l'ajustement de poste à Genève a été reportée à une date ultérieure. Les nouvelles méthodes proposées pour les enquêtes sur la rémunération des agents des services généraux ont été approuvées, de même que les décisions relatives à l'appréciation du comportement professionnel et aux engagements de durée limitée.

Recommandation
au Conseil exécutif

Prendre acte du rapport contenu dans le document EB101/31.

– Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel (document EB101/37)

15. Le Comité a pris note des propositions d'amendements au Règlement du Personnel.

Recommandation
au Conseil exécutif

Adopter les deux projets de résolutions contenus dans le paragraphe 10 du document EB101/37.

Point 5.3 de l'ordre du jour : Autres questions

– Fonds immobilier (document EB101/29)

16. Il a été pris note de la situation du fonds immobilier. Cette information a été actualisée en ce sens que l'on s'attend à un dépassement d'environ 7 % concernant le projet ayant trait au réseau informatique local (LAN) au Siège. Le Comité a noté que ce projet, qui nécessite le recâblage entier des bâtiments du Siège, est un élément essentiel de la stratégie de l'OMS en matière de technologie de l'information. L'un des membres du Comité a souligné les avantages de ce projet concernant l'échange d'informations avec des sources extérieures ainsi qu'au sein de l'Organisation.

17. Le Comité a noté qu'un certain nombre de projets approuvés pour le Bureau régional de l'Afrique avaient été suspendus en attendant l'évolution de la situation à Brazzaville. Il a également pris acte d'une déclaration concernant la nécessité d'une décision plus définitive touchant l'emplacement du Bureau régional.

18. Le Comité a noté qu'aucun nouveau projet n'était proposé au titre du fonds immobilier.

Recommandation
au Conseil exécutif

Prendre acte du rapport paru sous la cote EB101/29 et des progrès réalisés concernant les divers projets financés par le fonds immobilier.

Point 6 de l'ordre du jour : Réformes à l'OMS : comités du Conseil exécutif

19. Cette question a été examinée lors d'une session commune avec le Comité de Développement du Programme, et les conclusions des deux Comités figurent dans le rapport du Comité de Développement du Programme (document EB101/3).

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS**Membres, suppléants et conseillers**

Dr B. Wasisto (membre, Président)
Dr H. M. Abednego (conseiller)
Mme M. Djamaluddin (conseiller)
Mme A. Lantu-Luhulima (conseiller)
Mme D. H. Moehario (conseiller)
M. H. Ugroseno (conseiller)

Dr A. Badran (suppléant du Professeur I. Sallam)

Dr C. Morel (membre)
M. L. Coelho de Souza (conseiller)

Dr A. Sanou-Ira (membre)

M. H. Voigtländer (membre)
M. U. Kalbitzer (conseiller)

Dr Y.-S. Shin (membre)

Autres membres du Conseil exécutif, suppléants et conseillers

Dr B. Austveg
Mme E. Helsing
Mme A. Kern
M. A. Kingham
Dr M. Pico
Professeur A. L. Pico
Dr T. J. Stamps
Mme M. C. Tosonotti
M. E. Van der Wal
M. G. Warrington

= = =